

Interclubs Toutes Catégories

Liges
Comités
départementaux

Equipe de 10 nageurs

Organisation possible du samedi 31 octobre au dimanche 15 novembre

Toute la natation française sur le pont ! La performance est cette fois-ci quantitative (plus de 25.000 licenciés mouillent le maillot). Ce qui n'empêche pas quelques chronos de bonne facture de devenir de nouvelles références nationales, surtout dans le créneau des meilleures performances françaises 12 ans à 18 ans filles et garçons en bassin de 25 m ou bien encore des records de France. Enfin, c'est aussi une occasion unique pour les "petits" de côtoyer les plus grands.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs)

- 100 et 400 nage libre, 100 et 200 dos, 100 et 200 brasse, 100 et 200 papillon, 100 et 200 4 nages. Classement au temps.

Épreuves de relais (3 en dames et 3 en messieurs)

- 4 x 100 4 nages, 10 x 50 nage libre, 4 x 200 nage libre. Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de World Aquatics.

Règles de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation, pour chaque nageur, de participer à **une** épreuve individuelle **et au relais** 10 x 50 nage libre.

Tout remplacement est possible 15 minutes avant le départ de la première épreuve : le 10x50 nage libre. Passé ce délai, tout remplacement dans les épreuves individuelles conduira l'équipe à son déclassement à 0 point.

Un même nageur ne peut disputer qu'une seule fois* les Interclubs.

** Dans le cas contraire, toute équipe qui aura engagé ce nageur dès la 2^{ème} fois sera déclassée à 0 point.*

Equipements

Bassin de 25m homologué.

Chronométrage automatique obligatoire pour la (les) meilleure(s) poule(s) de Ligue.

À titre exceptionnel et sous réserve d'un accord préalable du Cercle de Compétences Natation Course de la Fédération Française de Natation, l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisé à condition de disposer de trois chronométrateurs (bouton presseur) par ligne.

Jury de la compétition

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Procédure d'engagement

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat. Le déclarant choisira :

Pour la Ligue : Championnat de Ligue Interclubs TC (type 15)

Pour le Comité Départemental : Championnat Départemental Interclubs TC (type 43)



Interclubs Toutes Catégories

Liges
Comités
départementaux

Equipe de 10 nageurs

Organisation possible du samedi 31 octobre au dimanche 15 novembre

Chaque équipe pourra être composée :

- De 10 nageurs titulaires d'une licence compétiteur en cours de validité au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Natation.
- Parmi ces 10 nageurs, DEUX **au maximum** ne justifiant pas d'une activité principale de compétition au sein de la Fédération Française de Natation (voir définition de l'activité principale de compétition dans le paragraphe **Précisions et contrôle des règles** ci-après).
- Parmi ces 10 nageurs, DEUX **au maximum**, transférés du 1^{er} janvier au 15 novembre 2026, inscrits sur la liste des nageurs soumis aux droits de transferts.

Gestion des remplaçants ou des équipes particulières

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (course à déterminer lors de la réunion technique).

Pour éviter toute confusion avec la compétition « officielle », il est demandé au gestionnaire de créer directement avec le logiciel extraNat-Pocket une compétition « Locale » en utilisant un autre vocable pour le titre de cette compétition. Cette compétition pourra contenir des épreuves individuelles pour les remplaçants, des équipes mixtes, des équipes composées de plusieurs clubs. Dans ce cas précis, le gestionnaire transmettra par mail, directement au service des systèmes d'information, les résultats de cette compétition spécifique au format FFNex.

Constitution des poules de Ligues et/ou départementales

Chaque Ligue est souveraine et indépendante pour pré-définir les poules sur son territoire :

- Organisation géographique.
- Organisation par niveau selon la cotation des équipes de l'année N-1.
- Tout autre format.

Les Ligues devront écrire explicitement dans leurs règlements sportifs 2026 les exigences attendues pour la répartition de leurs différentes équipes au sein des poules pré-définies. Les précisions suivantes devront apparaître :

- Parution des équipes sélectionnées pour les différentes poules pré-définies, avec éventuellement une liste complémentaire.
- Obligation ou pas pour la ou les deux (maxi) meilleures équipes de chaque club de participer aux poules pré-définies.
- Obligation ou pas pour les équipes sur liste complémentaire de pallier le forfait d'une équipe dans une poule « supérieure ».

Les Ligues devront écrire clairement les sanctions qui seront appliquées en cas de manquement à leurs règlements.

Il ne pourra pas être fait appel au département Natation Course de la Fédération Française de Natation pour contester les règlements explicites de Ligue.

Récompenses

Elles sont laissées à la discrétion de l'organisateur



Interclubs Toutes Catégories

Liges
Comités
départementaux

Equipe de 10 nageurs

Organisation possible du samedi 31 octobre au dimanche 15 novembre

Programme et horaires

La compétition devra obligatoirement débiter par les relais 10x50 nage libre, sachant que l'ouverture des portes sera programmée au minimum 1h30 avant le début des épreuves. L'ordre des épreuves et les horaires seront alors laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition et aménager des pauses avant et/ou après les relais selon leur positionnement dans le programme.

RAPPEL : Les vêtements techniques de natation homologués World Aquatics ne sont pas autorisés aux 13 ans et moins

Proposition de programme

Première réunion

10 x 50 nage libre ♀

10 x 50 nage libre ♂

100 dos ♀

200 dos ♂

100 brasse ♀

200 brasse ♂

100 nage libre ♀

400 nage libre ♂

100 papillon ♀

200 papillon ♂

100 4 nages ♀

200 4 nages ♂

Pause 15' minimum

4 x 200 nage libre ♀

Seconde réunion

4 x 200 nage libre ♂

200 dos ♀

100 dos ♂

200 brasse ♀

100 brasse ♂

400 nage libre ♀

100 nage libre ♂

200 papillon ♀

100 papillon ♂

200 4 nages ♀

100 4 nages ♂

Pause 15' minimum

4 x 100 4 nages ♀

4 x 100 4 nages ♂



Interclubs Toutes Catégories

Ligues
Comités
départementaux

Equipe de 10 nageurs

Organisation possible du samedi 31 octobre au dimanche 15 novembre

Classement des équipes

Toutes les équipes sont classées, sauf celles qui ne respectent pas les règles de participation et/ou la composition des équipes. *Voir Précisions et contrôle des règles*

Le déclassement d'une équipe à 0 point n'entraîne pas celui des autres équipes du même club et les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront validées et enregistrées.

Le classement des équipes de clubs s'effectue au cumul des points marqués sur chaque épreuve individuelle et de relais, à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 nage libre, 4 x 100 4 nages et 4 x 200 nage libre) servira à départager les équipes.

Période de réclamation- de correction des résultats

Il **appartient à chacun**, Ligues, Comités Départementaux, clubs, entraîneurs, de vérifier dès la publication des résultats de la compétition que les temps des nageurs et classements des équipes soient bien conformes à ceux qui auront été annoncés sur le lieu de la compétition.

Aucune compétition remontée sur le serveur fédéral après le 18 novembre 23h59 ne sera prise en considération, **sans aucun recours possible**.

La période de **réclamation concernant les résultats** est fixée à 8 jours après la compétition en référence. reclamation.natation@ffnatation.fr

La période de **réclamation concernant les classements** est fixée à 8 jours après la publication définitive. reclamation.natation@ffnatation.fr

Classement général

Un classement général par niveau (une seule équipe par club et par niveau) sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacune des ligues responsables de l'organisation de ses propres poules régionales et départementales.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats de Ligue interclubs un rang national à chaque équipe.

- les vingt premières équipes dames et les vingt premières équipes messieurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classées de **Série Nationale 1A** interclubs ;
- les vingt équipes suivantes en dames et les vingt équipes suivantes en messieurs seront classées de **Série Nationale 1B** interclubs.
- les 160 équipes suivantes en dames et les 160 équipes suivantes en messieurs seront classées de **Série Nationale 2** interclubs.

Pour le classement des clubs en série Nationale, seule la meilleure équipe de chaque club sera prise en considération : il ne peut y avoir un même club classé et en N1A, et en N1B et en N2.



Interclubs Toutes Catégories

Liges
Comités
départementaux

Equipe de 10 nageurs

Organisation possible du samedi 31 octobre au dimanche 15 novembre

Classement national des clubs « L'équipe »

Le classement final se fera à l'addition des points obtenus par chaque équipe de club.

Le premier club au classement national totalise 1 300 points.

PRÉCISIONS ET CONTRÔLE DES RÈGLES

Pour être classée, chaque équipe de club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa Ligue et **toutes les épreuves doivent être nagées.**

La notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200m nage libre au lieu de 200m papillon) : **l'épreuve n'a pas été nagée.**
2. Si un nageur abandonne, quelle qu'en soit la raison : **l'épreuve n'a pas été nagée.**
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, **l'épreuve est considérée comme nagée** même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : **l'épreuve n'a pas été nagée.**
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui **l'épreuve n'a pas été nagée.**
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : **l'épreuve a été nagée.**
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : **l'épreuve n'a pas été nagée.**

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

L'activité de compétition principale est définie et sera contrôlée comme suit :

L'activité principale de compétition s'entend comme la présence dans l'historique fédéral de chaque nageur, d'une majorité* de performances réalisées lors de compétitions officielles organisées sur le ressort territorial de la Fédération Française de Natation du 17 novembre 2025 au 25 octobre 2026.

** La majorité s'entend comme plus de 50 % des performances enregistrées sur la période de référence. En l'absence totale d'activité de compétition sur ladite période, la condition tenant à la majorité est réputée satisfaite.*

Par conséquent, ne peuvent participer aux interclubs les nageurs dont l'activité principale de compétition est exercée en dehors du ressort territorial de la Fédération Française de Natation.



Interclubs Toutes Catégories

Liges
Comités
départementaux

Equipe de 10 nageurs

Organisation possible du samedi 31 octobre au dimanche 15 novembre

Les nageurs justifiant d'un rattachement antérieur à la Fédération Française de Natation, tels que les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau s'entraînant à l'étranger et les nageurs expatriés justifiant d'un départ temporaire ou définitif à l'étranger, peuvent toutefois participer.

Respect du règlement

Toute situation manifestement contraire à l'esprit du présent règlement pourra être examinée par le Cercle de Compétences Natation course, qui appréciera la réalité du rattachement sportif et de l'activité du nageur.

Déclassement des équipes

Le déclassement d'une équipe à 0 point pourra être prononcé à la fin de la compétition une fois les règles techniques appliquées. Il sera également possible *a posteriori* une fois la vérification finale des compositions d'équipe achevée.

